



RJCCQ

Regroupement des jeunes
chambres de commerce du Québec

Mémoire Consultations pré-budgétaires

Janvier 2021

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Pour le budget 2021 du gouvernement du Québec, le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec recommande :

- La défiscalisation de tous les revenus et salaires des PME québécoises pour la première année suivant leur incorporation;
- La transformation des prêts du programme PAUPME consentis aux PME dans le cadre de la crise actuelle en aide directe, de manière entière ou partielle;
- L'investissement dans la formation continue par le biais de nouvelles rondes de 50 M\$ du programme PACME sur une base annuelle.

À PROPOS

Depuis maintenant 28 ans, le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ) est un organisme à but non lucratif qui appuie un réseau de 45 jeunes chambres de commerce et d'ailes jeunesses à travers le Québec, représentant plus de 13 000 jeunes professionnels, cadres, travailleurs autonomes et entrepreneurs âgés de 18 à 40 ans. Le RJCCQ est l'organisation qui défend le mieux la relève d'affaires québécoise. En effet, il représente avec fierté les jeunes gens d'affaires auprès d'intervenants publics et privés. Il porte aussi, au cœur de sa mission, des idées qui sont importantes aux yeux de la relève d'affaires, comme les principes de l'équité intergénérationnelle, l'égalité des sexes et la promotion d'idées innovantes tout en continuant d'être le porte-voix des préoccupations, des pistes de solutions et des accomplissements de la relève. En plus de sa mission principale, le RJCCQ compte parmi ses membres une douzaine d'organisations représentant des personnes issues de la diversité. Il est le seul représentant de la relève d'affaires du Québec.

Les trois objectifs prioritaires du RJCCQ sont :

- Représenter et supporter la relève d'affaires du Québec
- Encourager le développement économique et le développement des jeunes chambres de commerce à travers le Québec
- Renforcer la synergie et l'échange des jeunes chambres de commerce

Pour accomplir ces objectifs, le RJCCQ mise sur le potentiel des jeunes entrepreneurs à contribuer au dynamisme du tissu économique et social du Québec. Le RJCCQ souhaite continuer à soutenir les efforts du Gouvernement du Québec à encourager et faciliter l'entrepreneuriat auprès de la jeunesse québécoise. Par sa connaissance du milieu, le RJCCQ peut également arrimer les réalités de la relève entrepreneuriale à la vision gouvernementale au profit du développement économique à court et long termes.

INTRODUCTION

La crise actuelle a secoué jusqu'aux fondements de notre économie. Dans son prochain budget, le gouvernement du Québec aura l'occasion de mettre les bases d'une relance profitable à tous. Des programmes d'envergure, des solutions innovantes et des investissements importants seront nécessaires pour permettre aux entreprises québécoises de survivre et croître, mais aussi à de nouvelles entreprises d'apparaître. Soutenir la relève d'affaires, le moteur de l'innovation du Québec, doit rester au centre des priorités du gouvernement. Par le présent mémoire, le RJCCQ, le porte-voix de la relève d'affaires de la province, présente trois recommandations pour le prochain budget provincial.

Premièrement, **la défiscalisation de tous les revenus et salaires des PME québécoises pour la première année suivant leur incorporation.** De cette manière, le gouvernement pourra offrir un incitatif inédit pour se lancer en affaires, améliorer la santé financière des PME et créer des conditions propices à un plus grand nombre de succès.

Deuxièmement, **la transformation de tout ou partie des prêts du programme PAUPME consentis aux PME dans le cadre de la crise actuelle en aide directe.** Avec le niveau d'endettement des entreprises québécoises dangereusement élevé, il est primordial pour permettre une relance dynamique et éviter qu'elles n'aient à traîner les conséquences de la crise durant des années que le gouvernement investisse directement pour les aider.

Troisièmement, **l'investissement dans la formation continue par le biais d'une nouvelle ronde de 50 M\$ du programme PACME** en visant les industries innovantes et **la création d'un programme permanent similaire** pour la formation continue dans les secteurs en déclin.

Le gouvernement du Québec se doit d'agir afin d'assurer une relance dynamique. Ces trois recommandations du RJCCQ ne pourraient que positivement y contribuer.

1. DÉFISCALISER LA PREMIÈRE ANNÉE EN AFFAIRES DES NOUVELLES PMES

Alors que le Québec commence à planifier l'inévitable relance qui suivra la fin de la crise actuelle, l'enjeu des nouvelles petites et moyennes entreprises est vital pour la santé économique de la province. Entre 2014 et 2018, ce sont 23 000 nouvelles PMEs par année qui ont été créées en moyenne au Québec¹, 92% d'entre elles ayant moins de cinq employés.² Parmi les fondateurs et fondatrices de ces nouvelles entreprises, pas moins de 7 200 en étaient à leurs premiers pas en affaires.³ Cette relève est le véritable moteur de notre innovation et de notre croissance, venant remplacer année après année les entreprises qui ferment. De plus, ces nouvelles entreprises sont responsables de 20 à 25 % des nouveaux emplois créés sur notre territoire, malgré le fait qu'environ un quart d'entre elles ne survivent pas jusqu'à leur deuxième année d'existence.⁴ Soutenir les nouvelles initiatives entrepreneuriales est donc primordial pour une reprise économique saine et rapide en dépit des conditions sanitaires. Or, à titre comparatif, le Québec en 2017 avait un taux de création d'entreprises de 10,8 %, inférieur à celui d'autres provinces comme l'Ontario à 13,7 % et la Colombie-Britannique à 14,6 %.⁵ L'implantation de nouvelles mesures pouvant inciter un plus grand nombre d'individus à se lancer en affaires et aider les nouvelles entreprises à survivre à leurs premières années est plus important que jamais.



Afin d'accomplir cet objectif, **le RJCCQ recommande au gouvernement du Québec la défiscalisation de tous les revenus et salaires suivant l'année**

¹ Statistiques Canada. *Tableau 33-10-00870-01 : Mesures dynamique des entreprises, par industrie, par province ou territoire*. DOI : <https://doi.org/10.25318/3310008701-fra>.

² Gouvernement du Québec. *Taux de survie des nouvelles entreprises au Québec : Édition de 2008*. Développement économique, Innovation et Exportation Québec, p. 6. https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/etudes_statistiques/entrepreneuriat_pme/nouvelle_entreprise_taux_survie_2008.pdf.

³ Gouvernement du Québec. *Études et analyses : Portrait de l'entrepreneuriat au Québec*. Ministère de l'Économie et de l'Innovation. <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/etudes-analyses/analyses-sur-lentrepreneuriat-et-les-pme/portrait-de-lentrepreneuriat-au-quebec/>.

⁴ *Ibid.*

⁵ Gouvernement du Québec. *Études et analyses : Portrait de l'entrepreneuriat au Québec, op. cit.*

d'incorporation d'une nouvelle PME. Les experts et le gouvernement du Québec s'entendent pour dire que les trois premières années de vie d'une entreprise sont les plus déterminantes quant à sa future survie. Durant cette période, les finances sont d'une importance capitale pour toutes les entreprises en démarrage, chaque dollar pouvant faire une différence entre la réussite et l'échec. En défiscalisant les revenus et salaires d'une nouvelle PME, le gouvernement aurait une manière relativement peu onéreuse d'aider les nouveaux entrepreneurs de plusieurs manières :

- (1) En éliminant les taxes et impôts perçus sur les salaires et profits éventuels pour la première année, le gouvernement remettrait dans les poches des entrepreneurs un montant qui est bien souvent la différence entre se verser un salaire ou non, ou engager un employé supplémentaire ou non;
- (2) En permettant aux fondateurs de se verser un salaire, le gouvernement aura un impact positif sur la santé financière des entrepreneurs, réduisant du même coup le stress financier de l'entreprise comme de l'individu, avec les bénéfices en santé mentale et stress associé;
- (3) En permettant aux nouvelles entreprises de potentiellement engager une personne supplémentaire de cette manière, le gouvernement aura un impact direct sur la création d'emplois sur son territoire;
- (4) Finalement, les frais administratifs associés à la perception d'impôts et le fardeau de temps et bureaucratique associé sera éliminé, permettant aux nouvelles entreprises d'investir une nouvelle fois ces ressources dans ses activités et du même coup augmenter ses chances de succès.

Julien-Karl Bellomo-Dugré, fondateur de *Codems* et administrateur du RJCCQ a déclaré suite aux discussions sur l'efficacité d'une telle mesure: "*Si je voulais recommencer une entreprise aujourd'hui, cette mesure m'aiderait*

assurément car elle m'aurait mis plus en confiance et aurait enlevé une partie du stress financier important que j'ai vécu lors de la création de mon entreprise".

Le RJCCQ estime que cette mesure pourrait avoir des impacts positifs importants pour l'esprit entrepreneurial du Québec, particulièrement en temps de crise : il s'agirait d'offrir un **incitatif inédit** pour la relève de se lancer en affaires. De plus, il s'agirait d'un investissement limité de la part du gouvernement, les taxes et impôts sur les salaires et revenus d'une nouvelle PME suite à sa première année d'existence n'étant qu'une fraction du budget provincial, mais pouvant faire une différence énorme pour un entrepreneur. Par ailleurs, en visant uniquement l'année suivant l'incorporation, on peut imaginer que des projets auront été développés en amont et auront atteint un niveau de maturité suffisant pour être viable suite à l'incorporation car seule une année sera éligible à un tel incitatif. Une étude d'impact économique du RJCCQ est justement en cours à cet effet. Les chiffres exacts seront communiqués ultérieurement.

Le RJCCQ est convaincu que de nouvelles mesures sont nécessaires pour maintenir l'esprit entrepreneurial des Québécoises et Québécois et permettre au plus grand nombre de nouvelles PME de survivre à la conjoncture actuelle. Par conséquent, il recommande dans le cadre du prochain budget de défiscaliser les revenus et salaires des nouvelles PME pour l'année suivant leur incorporation.

2. TRANSFORMER LES PRÊTS EN AIDE DIRECTE

Depuis le début de la crise de la COVID-19, les entrepreneurs du Québec ont eu à faire face à des conditions d'affaires détériorées. En date du 30 novembre 2020, seulement 30 % des PME de la province avaient retrouvé des revenus égaux ou supérieurs à la normale, 70 % d'entre elles ayant toujours des revenus

inférieurs à la normale.⁶ Selon les projections de la *Fédération canadienne de l'entreprise indépendante*, le temps nécessaire à la reprise complète des activités des PME sera en moyenne 1 an et 5 mois pour tous les secteurs, mais jusqu'à 8 ans pour le secteur de l'hébergement et de la restauration.⁷ Le ralentissement économique créé par cette crise a donc un impact sévère sur la croissance, mais aussi sur l'esprit entrepreneurial et, surtout, sur la réussite de la relève d'affaires. Les fermetures et faillites d'entreprises pourraient être absolument catastrophiques et sacrifier une génération entière de nouveaux entrepreneurs.

Pour répondre à cette crise, autant le secteur public que le secteur privé ont mis en place de nouvelles mesures. Le gouvernement du Québec a mis sur pied plusieurs initiatives complémentaires à celles du gouvernement fédéral, la principale étant l'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME). Ce programme vise à soutenir, par le biais de prêts d'un montant de moins de 50 000 \$, le fonds de roulement des PME pour qu'elles puissent maintenir leurs activités. Le but de la mesure est donc d'améliorer la liquidité des entreprises. Pour les prêts de plus de 50 000 \$, il a mis sur place le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE), géré par *Investissement Québec*. Le Québec a donc privilégié l'approche de prêts pour soutenir ses entreprises. Or, la dette des PME a explosé durant les derniers mois : en moyenne, elle s'élève à 135 000 \$, ce qui a forcé les entrepreneurs à emprunter et à vider leurs économies personnelles.⁸ Par conséquent, bien que le RJCCQ félicite la proactivité du gouvernement, il ne considère plus des programmes de prêts comme étant suffisants ou adaptés à la réalité de la pandémie et aux revenus diminués des PME. En effet, la crise qui s'étire force les PME à enchaîner de plus en plus de prêts, creusant ainsi leur endettement.

⁶ Fédération Canadienne de l'entreprise indépendante. Résultats préliminaires du sondage La reprise après la COVID-19 – novembre 2020. <https://www.jechoisispme.ca/sante/>.

⁷ *Ibid.*

⁸ La Presse Canadienne. « Des PME lourdement endettées par la pandémie ». *Le Devoir*, 16 juillet 2020. <https://www.ledevoir.com/economie/582522/sante-financiere-des-entreprises-des-pme-lourdement-endettees-par-la-pandemie>.



Le RJCCQ recommande donc au gouvernement de **transformer tout ou partie des prêts du programme PAUPME consentis aux PME en aide directe**. Selon le modèle du Gouvernement fédéral avec le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, la formule partielle consisterait en la radiation de 33 % du prêt initial en cas de remboursement du solde avant le 31 décembre 2022. De plus, nous recommandons de jumeler la radiation partielle du montant du prêt à un moratoire de 12 mois sur le capital. Actuellement, le moratoire en place est de 3 mois pour le capital et les intérêts, avec possibilité de l'étendre jusqu'à 12 mois pour le capital. Considérant qu'en août 2020 c'étaient 2860 PME qui avaient eu recours à un prêt d'en moyenne 35 000 \$⁹, il s'agirait d'un investissement d'environ 33 M\$. Enfin, la formule de transformation totale des prêts des programmes PAUPME consentis aux PME en reviendraient à étendre son volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale à toutes les PME ayant contracté un prêt par le biais de leur programme, peu importe leur région. Les prêts seraient donc transformés par le biais d'un pardon de prêt pouvant atteindre 100 % des frais fixes admissibles. Les deux formules de cette recommandation pourraient servir à alléger la dette additionnelle à contracter pour obtenir l'aide du gouvernement provincial et ainsi demeurer en affaires pour les PME québécoises, particulièrement celles de la relève d'affaires dont la capacité d'endettement est inférieure.

En évitant aux PME québécoises de devoir s'endetter au-delà de leur capacité pour obtenir son aide et en bonifiant le PAUPME par la transformation totale ou partielle des prêts en aide directe, le gouvernement du Québec créera un incitatif pouvant régler le problème de sous-utilisation de ses programmes d'aide. De plus, il s'agirait d'une manière efficace d'aider les PME, particulièrement celles de la relève. De fait, cette recommandation pourrait aider plus d'entreprises à survivre et donner un nouveau souffle à la future relance économique.

⁹ Dion, Mathieu. « COVID-19 : l'aide proposée par Québec est sous-utilisée par les entreprises ». *Radio-Canada*, 20 août 2020.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1727822/coronavirus-aide-entreprises-quebec-argent-disponible>.

3. CONTINUER D'ENCOURAGER LA FORMATION CONTINUE ET LE DÉVELOPPEMENT DES ACQUIS

La formation continue des travailleurs et travailleuses de la province est un enjeu essentiel pour la santé et la croissance économique de la province. Avec l'innovation qui ouvre la porte à de nouvelles industries, mais ferme aussi celles qui sont par conséquent dépassées, il est primordial que le gouvernement conserve l'une de ses priorités qu'est le développement continu des apprentissages, compétences et acquis. Particulièrement dans le cas de la relève, qui doit constamment s'adapter aux nouvelles manières de faire pour demeurer compétitive en affaires. Un enjeu se présente cependant dans le cas des PME, qui n'ont pas nécessairement les moyens de financer de leurs propres poches des formations pour leurs employés. En avril 2020, en réponse à la crise de la COVID-19, le gouvernement du Québec a lancé son Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME), une aide directe pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ et étant destinée à financer le maintien en emploi des travailleurs et travailleuses par le biais de formations.¹⁰ Au total, à partir de l'investissement de 150 M\$ du gouvernement, ce sont 34 000 entreprises et 197 000 personnes qui purent bénéficier de ce soutien financier avant que le programme ne vienne à échéance en mai 2020.¹¹



Considérant le succès important du programme et son impact positif énorme, et les affirmations du ministre des Finances comme quoi le financement nécessaire à une nouvelle mouture du programme était disponible au besoin¹², le RJCCQ recommande au gouvernement de **renouveler le programme PACME en**

¹⁰ Labé, Jérôme. « Québec veut profiter de la pandémie pour former ses travailleurs ». *Radio-Canada*, 6 avril 2020. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1691544/coronavirus-covid-19-pacme-ministre-boulet>.

¹¹ Québec. *Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME–COVID-19)*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/programme-actions-concertees-pour-le-maintien-en-emploi-pacme-covid-19/>.

¹² Richer, Jocelyne. « Le grand succès du PACME cache la frustration de nombreuses entreprises ». *La Presse*, 5 juin 2020. <https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2020-06-05/le-grand-succes-du-pacme-cache-la-frustration-de-nombreuses-entreprises>.

développant une nouvelle version annuelle visant certaines industries et secteurs clés. Nous recommandons donc une nouvelle ronde de 50 M\$ pour le programme PACME sur une base annuelle. Nous suggérons que le nouveau programme permanent vise à accomplir les mêmes objectifs, particulièrement pour financer les formations au sein des PME, peu importe la conjoncture économique.

La stratégie que nous recommandons est donc un renouvellement du PACME de manière réduite, en visant spécifiquement des secteurs spécifiques de l'économie québécoise. Particulièrement, il s'agirait d'investir dans les secteurs les plus innovants (numérique, intelligence artificielle, technologies de la santé, etc.), verts et ayant la plus grande croissance (services professionnels). Il s'agirait d'un investissement particulièrement important pour les start-ups, qui possèdent un capital initial limité. La création d'un programme permanent de type PACME pourrait aussi aider aux efforts de requalification des travailleurs de secteurs en difficulté afin qu'ils soient aptes à compétitionner sur le marché du travail et à rejoindre les secteurs les plus innovants.

CONCLUSION

Le RJCCQ remercie le ministre des Finances, ainsi que le ministère, de nous donner l'occasion de partager la voix des jeunes gens d'affaires. Nous espérons avoir la chance de pouvoir continuer à collaborer avec l'ensemble du gouvernement du Québec dans l'avenir. Nos objectifs communs font de notre regroupement et du gouvernement des partenaires forts.